



## Séance du conseil d'administration du CGDIS du 25 mai 2023

La séance du conseil d'administration du CGDIS s'est tenue au sein du Centre National d'Incendie et de Secours.

Les **affaires du personnel** ont été évacuées avec notamment, 3 adaptations de postes, 7 engagements, 1 mutation interne, 1 promotion, 4 changements de carrière, 4 réductions de la période d'initiation, 1 autorisation pour exercer des activités accessoires et la nomination de commissions d'examens.

Le tableau des **emplois managériaux** a été approuvé reprenant les démissions :

<b>CIS</b>	<b>Fonction</b>
Flaxweiler	Chef de CIS adjoint
Sandweiler	Chef de CIS adjoint

Il a été procédé aux nominations :

<b>CIS</b>	<b>Fonction</b>
Hosingen	Chef de CIS adjoint
Flaxweiler	Chef de CIS adjoint

Le directeur administratif et financier présente le rapport préalable des **comptes de l'exercice 2022**. Il est à noter que le rapport des réviseurs d'entreprise fait actuellement défaut suite au constat qu'un logiciel a mal imputé certains montants. Dès réception du rapport des réviseurs d'entreprise, les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 seront soumis pour validation au conseil d'administration.

L'accord salarial signé entre le Ministre de la Fonction Publique et la CGFP et les augmentations indiciaires des derniers mois ont mené le conseil d'administration à approuver un **budget ajusté pour l'année 2023**.

Dans cette même ligne, le directeur administratif et financier a présenté les grandes lignes des **prévisions budgétaires pour l'année 2024**.

La **Cour des comptes** a procédé à un contrôle quant à l'emploi conforme des concours financiers publics des exercices 2018, 2019 et 2020, tel que prévu par la législation. Le rapport émis suite à ce contrôle affirme la direction quant à sa gestion quotidienne et propose quelques recommandations d'amélioration.

Le conseil d'administration accepte la **résiliation d'un contrat de prestation de service** conclu avec un médecin de recours du service santé au travail du pompier désirant prétendre à sa retraite.

Suite à l'achèvement du nouveau CIS Remich, dont l'inauguration officielle aura lieu en date du 9 juin 2023, le conseil d'administration décide de **résilier les contrats de louage de biens immeubles**, conclus avec les administrations communales de Bous, Remich et Stadtbredimus, avec effet au 31 décembre 2023.

Un **motocycle** déclassé, datant de 2003, sera mis à disposition de la Fédération Nationale des Pompiers, suite à sa demande.